

**CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**Du 11 septembre 2009**

Date de convocation : 4 septembre 2009

Nombre de Conseillers : 18

En exercice : 18    Présents : 18

L'an deux mille neuf le 11 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Laurent AUBUCHOU, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Nicolas BUZY-VIGNAU, Marc CANTON, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Emmanuelle JAURETCHE, Guy LABARRERE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET, Pierre SAUBATTE

EXCUSES:

PROCURATIONS :

Secrétaire de séance : Marie-Gabrielle MONSET

**1) LECTURE DU PROCES-VERBAL DU 17 AOUT 2009** : *adopté à l'unanimité*

**2) REFECTION DU PREAU DE L'ECOLE DU PONT LATAPIE** : *adopté à l'unanimité*

Les poutres du toit du préau de l'école du Pont Latapie ayant été aussi endommagé par les capricornes, il est décidé, dans un souci de sécurité, de le démolir et de le reconstruire. Ce chantier, pourrait être réalisé pendant les vacances de Toussaint. La démolition s'élève à 2 200 €, ce qui correspond à des travaux non réalisés sur la toiture de l'école. Les subventions auprès des services de l'Etat, du Conseil Général et tout autre organisme compétent seront demandées. En revanche, la DGE pour la réfection de la toiture de l'école ne sera pas accordée en 2009.

**3) DEMANDE DE SUBVENTION LOGEMENT DU PONT LATAPIE** : *adopté à l'unanimité*

Le Conseil général peut donner une aide à hauteur maximum de 8000 € et le Conseil Régional peut attribuer également une subvention en raison de la présence d'un appartement. C'est pourquoi il est décidé de demander les subventions existantes au Conseil Régional.

**4) CD 126**

Le budget prévu pour l'aménagement du CD 126 s'élève à 120 000 €. Or les entreprises qui ont répondu à l'offre dépassent ces prévisions de 5%. Il est décidé de recontacter celles-ci afin de minorer certains travaux.

**5) STATION D'EPURATION : CREATION D'UN LIT PLANTE DE RHIZOPHYTES** : *adopté à l'unanimité*

Le bureau d'études Hydraulique Environnement Aquitaine a présenté un projet pour le traitement des boues de la station d'épuration pour la création de lits plantés de rhizophytes. Cette opération s'élève à 300 000 € HT, dont 270 000 € pour les travaux. Il est décidé de lancer la consultation des entreprises et de solliciter les subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau.

**5) BAIL A FERME** : *adopté à l'unanimité*

Il convient de changer le nom du bailleur pour l'exploitation d'un terrain d'une superficie de 3 ha 39 a, appartenant en indivision à Arthez d'Asson et à Asson, situé au lieu dit l'Ermitage, le nouveau bailleur étant M. Jean Monguilholou, agriculteur à Asson. En raison de la superficie de la parcelle en cause, sa location est soumise au statut des baux à ferme, le seuil d'application dudit statut étant d'un hectare en plaine et 50 ares dans les communes et parties de communes classées en zone de montagne.

Le loyer, fixé en monnaie, doit être compris entre des minima et maxima fixés chaque année par arrêté préfectoral et déterminés en fonction de la zone et de la catégorie de terres auxquelles appartient le terrain objet du bail. Le loyer sera ensuite réparti au prorata des droits

respectifs, soit 8/23èmes pour Arthez d'Asson et 15/23èmes pour Asson et réévalué chaque année.

**6) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRES : adopté 17 voix, une abstention**

La commune de Louvie-Juzon a décidé de mettre à disposition des terres d'estives situées hors zone communale éligible à la PHAE (prime à l'herbe agro-environnementale) au profit des agriculteurs pénalisés par le changement du mode de calcul du chargement ICHN (indemnités compensatoires de handicaps naturels) et PHAE.

Cette mise à disposition a été finalisée par une convention, qui doit être signée avec les communes sur lesquelles les demandeurs ont leur exploitation.

Un éleveur d'Asson, M. Georges GUILHAMET, ayant demandé à la commune de Louvie-Juzon la mise à disposition de terres, la convention tripartite sera signée entre Louvie-Juzon, Asson et l'éleveur concerné.

**7) DEPOLLUTION DU SITE DES TOUPIETTES : adopté à l'unanimité**

Un relais, actuellement désaffecté, avait été installé par l'entreprise Lacrouz sur le site des Toupiettes, au sommet de l'Isarce, en 1995. L'endroit est aujourd'hui envahi par divers déchets inertes et polluants (type batteries, fils électriques, bidons...) et nécessite un nettoyage. Il a été demandé à la Société Lafarge (successeur de Lacrouz) de procéder à la dépollution de ce site. Arthez d'Asson effectuera la même démarche, en raison des terrains indivis avec Asson.

**8) DECISION MODIFICATIVE N°2 : adopté à l'unanimité**

Une provision de 21500 € étant nécessaire pour honorer les factures des travaux de l'école du Pont Latapie, il est décidé de faire les virements de crédits suivants :

Dépenses		Recettes	
Article-opération-fonction	Montant	Article-opération-fonction	Montant
202-258 : Etude auberge de pays	- 9000,00		
21534-255 : réseaux d'électrification	- 4500,00		
2184-189 : matériel et mobilier scolaire	- 1500,00		
2188-217 : matériel et mobilier	- 3500,00		
2313-200 : travaux écoles	- 1500,00		
2313-248 : ateliers municipaux	- 1500,00		
		2313-260 : Travaux Pont Latapie	+ 21500,00
<b>Total dépenses</b>	<b>- 21500,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>+ 21500,00</b>

**9) MICRO-SIGNALÉTIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION : adopté à l'unanimité**

Le projet de mise en place d'une micro-signalétique sur Asson a pour but d'uniformiser la signalisation des activités sur le domaine public. Le montant du projet s'élève à 11 118,49 € TTC, dont 85 % à la charge de la commune et 15 % au titre d'une subvention du Département. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Général. Une réunion aura lieu le 21 septembre avec les personnes intéressées par la signalétique, en présence de l'entreprise BG Signalisation.

**QUESTIONS DIVERSES**

- PLU : la procédure de révision simplifiée est nécessaire pour l'aménagement d'une déchetterie. l'enquête publique aura lieu en octobre et novembre 2009 et la nomination d'un commissaire enquêteur a été demandée au Tribunal Administratif.

- Travaux : Pierre SAUBATTE fait le point sur les travaux voirie et l'enfouissement des réseaux rue des Pyrénées et quartier Lasgrabes.

- Une motion de soutien à la commune de Nay suite à l'assassinat d'un jeune durant les fêtes de Nay a été votée à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h 00

Patrick Moura

Laurent Aubuchou

Michel Aurignac

Fabien Bérard

Nicolas Buzy-Vignau

Marc Canton

Jean-Jacques Claverie

Jean-Michel Clos

Antoine Cuyaubère

Pierre Daban

Bernadette Dourrom

Bruno Fréchou

Jean Gassie

Emmanuelle Jaureche

Guy Labarrère

Yves Monguilhet

Marie-Gabrielle Monset

Pierre Saubatte